

### RUBRIQUE 1 :: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SKOGAR® PET  
 Synonymes : SKOGAR Polyethylene Terephthalate  
 Forme du produit : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Isolation thermique et acoustique

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ENERSENS  
 23, Rue Bossuet  
 Boîte postale BP 181  
 91161 LONGJUMEAU - FRANCE  
 T 33 1 69 09 77 85 - F 33 1 64 48 23 19  
[pcas.fds@pcas.com](mailto:pcas.fds@pcas.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS) 33 (0) 1 45 42 59 59 CARECHEM 44 (0) 3700 492 795

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Attention - Contient une substance non encore testée complètement.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Polymer, silica aerogel	(Numéro CAS) 102262-30-6	70 - 90	Non classé
Fibres de Polyethylene terephthalate	(Numéro CAS) 25038-59-9	10 - 30	Non classé

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Evacuer la personne vers une zone non contaminée. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Mettre la victime en position latérale de sécurité (PLS).

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise.

# SKOGAR® PET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin en cas de malaise.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ). Composés organiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Faire évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
Autres informations	: Tout écoulement de larges quantités du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.
-------------------	--

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: En cas d'épandages majeurs, évacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
----------------------	--

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
--------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Éliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Endiguer et contenir l'épandage. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.
Procédés de nettoyage	: Laver abondamment à l'eau les résidus.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Une extraction locale est nécessaire au point d'émission des poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter toute exposition inutile. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

# SKOGAR® PET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

SKOGAR® PET		
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	4 mg/m <sup>3</sup> Par analogie avec un produit similaire : Silicon dioxide CAS : 7631-86-9 (fraction inhalable)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2,4 mg/m <sup>3</sup> Par analogie avec un produit similaire : Silicon dioxide CAS : 7631-86-9 (fraction inhalable)
Polymer, silica aerogel (102262-30-6)		
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	4 mg/m <sup>3</sup> (Par analogie avec un produit similaire N°CAS : 7631-86-9) (inhalable aerosol).
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup> (Par analogie avec un produit similaire N°CAS : 7631-86-9) (inhalable aerosol).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Gants. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3.
Protection des mains	: Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)
Protection oculaire	: Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P3



Autres informations : Des douches de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. (norme EN 15154).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc ou noir.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Neutre
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 250 - 260 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: 300 °C (DSC)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 85 - 130 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: insoluble dans l'eau. Insoluble dans les solvants organiques.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

# SKOGAR® PET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source potentielle d'ignition (chaleur, étincelle, flamme, impact, friction, électricité statique...).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Silica oxides.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### Polymer, silica aerogel (102262-30-6)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OECD 423)
----------------	-------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Peut provoquer une irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Autres informations : Attention - Substance non encore testée complètement.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'a pas été testé pour les effets sur l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SKOGAR® PET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

##### - Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

##### - Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate à l'Annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

RUBRIQUE 8 : Equipement de protection individuelle.

FDS UE (Annexe II REACH) - PCAS

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*